

CHLORDÉCONÉMIE



Plan IV
chlordécone

ars
Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

1 Test

Des recommandations



QU'EST-CE QUE LA CHLORDÉCONÉMIE ?

C'est un dosage sanguin permettant de mesurer votre taux de chlordécone au moment de la prise de sang.



POURQUOI FAIRE LE TEST ?

La valeur de ce dosage traduit une exposition récente à la chlordécone ou pouvant avoir eu lieu au cours des deux ou trois dernières années. Ce test permet donc d'évaluer votre exposition et ainsi la réduire si nécessaire.



UN TEST GRATUIT, POUR QUI ?

En priorité, les adultes volontaires les plus exposés et/ou sensibles :

- Ceux ayant bénéficié du programme Jafa mené par l'IREPS ;
- Les auto-consommateurs des produits de la pêche ;
- Les femmes enceintes ;
- Les travailleurs agricoles ;
- Et les personnes résidant dans le croissant bananier (de Vieux-Habitants à Goyave).

Toutefois, toute la population peut bénéficier de ce dosage en s'adressant à son médecin.



QUELLE DÉMARCHE ?

Le dosage est réalisé gratuitement avec une prescription médicale à présenter dans l'un des laboratoires de biologie médicale du territoire.





COMMENT INTERPRÉTER LE RÉSULTAT ?

Vous êtes invité à prendre rendez-vous auprès de votre médecin pour vous aider à interpréter les résultats.

La présence de chlordécone dans le sang ne signifie pas que vous êtes ou risquez d'être malade : c'est un signal d'exposition au moment du prélèvement qui doit vous conduire à agir pour la réduire.



ET APRÈS, COMMENT RÉDUIRE CETTE EXPOSITION ?

L'exposition se fait principalement par l'alimentation. À l'heure actuelle, on sait que si l'on stoppe l'exposition à la chlordécone, il faut un délai de 2 à 6 mois pour diviser par 2 la quantité dans le sang. Des ateliers collectifs sont proposés gratuitement pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour bénéficier du programme d'accompagnement spécifique, prenez contact avec le professionnel de santé qui vous a prescrit le dosage (médecin/sage-femme) ou l'ARS Guadeloupe

0590 99 49 41 / ars971-chlordecone@ars.sante.fr



JE PEUX LIMITER MON EXPOSITION PAR QUELQUES GESTES SIMPLES

Si j'ai un jardin ou si j'éleve des animaux, je peux demander une analyse de sol gratuite auprès de l'IREPS et bénéficier de conseils adaptés.

Contact IREPS- programme Jafa : 0590 95 41 17

Si je pêche, je respecte les zones d'interdiction de pêche (<https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/Chlordecone>). Je m'informe pour réduire mon exposition à la chlordécone via les produits de la pêche sur le site du programme TITIRI de l'IREPS (<https://titiri.ireps.gp/sante/alimentation/>).

Lorsque je fais mes courses, je me pose deux questions :

1

LE PRODUIT QUE J'ACHÈTE EST-IL SENSIBLE À LA CHLORDÉCONE ?

Les aliments les plus sensibles sont les œufs, les poissons, les crustacés d'eau douce (ouassous), la volaille et les racines et tubercules. En revanche, les fruits, légumes et féculents aériens comme, par exemple, les bananes, les pois, les christophines, les tomates ou encore les fruits à pain peuvent être consommés sans risque.

2

A QUI J'ACHÈTE

Je favorise l'approvisionnement directement auprès d'agriculteurs et pêcheurs professionnels ou je m'approvisionne au sein de circuits commerciaux contrôlés par les services de l'état (poissonneries, primeurs, marchés ou supermarchés).

Je consomme autrement :



Pas plus de 4 fois par semaine des poissons et crustacés marins issus de circuits non contrôlés.



Pas plus de 2 fois par semaine les légumes racines issus de circuits non contrôlés.



Je ne consomme pas l'eau des sources de bord de route car elle n'est pas potable.



Les poissons et crustacés d'eaux douces sont interdits à la consommation hors élevage contrôlé.



Je lave les légumes racines, les épluche généreusement (0,5 cm d'épaisseur) et les lave à nouveau.